



## COMPTE-RENDU DU 4<sup>ème</sup> COMITE DE PILOTAGE DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'IGUANE DES PETITES ANTILLES

Réunion du 26 novembre 2015 au CIS à Fort-de-France (Martinique)

### Ont participé à ce comité de pilotage :

- **M. Baptiste ANGIN**, Association le Gaïac et bureau d'étude Ardops Environnement
- **M. Michel BALLY**, Co-proprétaire de l'îlet Chancel au Robert
- **M. Fabien BARTHELAT**, Chef du pôle biodiversité au SRN à la DEAL Guadeloupe
- **M. David BELFAN**, Président de l'association Le Carouge
- **M. Nicolas BOULARD**, Conservatoire du littoral de Martinique
- **Mme Mathilde BRASSY**, Carbet des sciences
- **Mme Bénédicte CHANTEUR**, Parc Naturel Régional de Martinique
- **M. Hubert CURFS**, Association Le Carouge
- **Mme Elisa CUROT-LODEON**, Chargée de mission PNA « Iguane » à l'ONCFS
- **M. Rodrigue DORE**, Office National des Forêts de Martinique
- **Mme Nicole ERDAN**, Conseil Départemental de Guadeloupe
- **Mme Blandine GUILLEMOT**, Cellule technique Antilles françaises à l'ONCFS
- **M. Fortuné GUIOUGOU**, Président de l'association le Gaïac
- **Mme Sophie LE LOC'H**, Office National des Forêts de Guadeloupe
- **M. Julien MAILLES**, Chargé de mission au SPEB à la DEAL de Martinique
- **M. Jean-Claude NICOLAS**, Parc Naturel Régional de Martinique
- **M. Jean-Claude PIOCHE**, Maire de La Désirade
- **M. Karl QUESTEL**, Agence de l'Environnement de Saint-Barthélemy
- **M. Olivier RAYNAUD**, Agence de l'Environnement de Saint-Barthélemy
- **M. Marcel RAPON**, Association Karisko
- **M. Franck RONCUZZI**, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin et Conservatoire du littoral de Saint-Martin
- **M. Emmanuel SUTTER**, Chef du pôle biodiversité au SPEB à la DEAL de Martinique
- **M. Guy VAN LAERE**, Parc National de Guadeloupe

### Se sont excusés :

- **M. Michel BREUIL**, Représentant du Comité scientifique du PNA
- **M. Raoul LEBRAVE**, Président de l'association Titè
- **M. Bruno MAGRAS**, Président du Conseil Territorial de Saint-Barthélemy

\*\*\*\*\*

**M. Emmanuel Sutter**, représentant le Préfet de la Martinique, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle que l'objectif de cette réunion est de dresser le bilan de l'année écoulée, en laissant la place aux échanges.

**M. Fabien Barthelat**, représentant le Préfet de la Guadeloupe, remercie également les membres du comité de pilotage (COPIL) d'être venus. Il souhaite que puisse être évoqué l'avenir du plan national d'actions (PNA).

Il propose ensuite un tour de table avant de laisser la parole à l'ONCFS.

**Mme Blandine Guillemot** remercie à son tour la présence de chacun à cette réunion et souligne l'importance de la mise en réseaux de l'ensemble des partenaires. Elle transmet les excuses des personnes absentes.

## **Axe 1 : Amélioration des connaissances – Bilan 2015**

**Mme Elisa Curot-Lodéon** dresse un bilan des actions 2015 (ainsi que le bilan financier ; ci-joint en annexe) du PNA liées à l'objectif d'amélioration des connaissances.

Au fil de la présentation, plusieurs questions et réponses ont permis de mieux comprendre les opérations menées et d'enrichir les réflexions :

- Action 1 (Inventaires et cartographies) : M. Fortuné Guiougou précise que le travail d'atlas réalisé en 2009 par Le Gaïac consistait en l'actualisation du travail déjà mené par M. Michel Breuil. M. Julien Mailles constate que la présence d'Iguane commun (Ic) est représentée par une large bande sur presque tout le littoral, il demande s'il y a des données GPS d'observations d'individus d'Ic. M. Fortuné Guiougou répond par l'affirmative, il ajoute que des foyers sont identifiés avec le nombre d'iguanes vus et la présence d'hybridation.

M. Jean-Claude Pioche demande comment est arrivé l'Ic. Mme Elisa Curot-Lodéon et M. Baptiste Angin rappellent qu'il a d'abord été introduit aux Saintes lors du transport des bagnards entre celles-ci et la Guyane, puis il s'est dispersé depuis les Saintes en nageant, et via les bateaux (navettes, pêcheurs...). Maintenant, il est présent partout en Basse-Terre, en Grande-Terre et sur Maire-Galante. Pour cette dernière, il n'est pas certain qu'il existe un foyer avec une population viable car seuls des individus erratiques ont été observés. M. Fortuné Guiougou précise qu'il existe un foyer important à Jarry à cause de l'activité portuaire ; à ce titre il faut être prudent car les Ic arrivent à voyager facilement grâce aux bateaux. Il est rappelé que la problématique de l'Ic sera abordée par la suite.

**M. Baptiste Angin** présente les prospections sur les zones hautes de La Désirade réalisées par Le Gaïac après appel d'offre de l'ONCFS. M. Jean-Claude Pioche évoque le problème des sargasses, du ramassage et des tas réalisés par rapport aux pontes d'iguanes. M. Baptiste Angin précise que des terriers d'iguanes sont observés dans les tas de sargasses. À vérifier à l'avenir si les iguanes préfèrent les tas de sargasses à d'autres substrats pour les terriers. Toutefois, il est fort probable que les pontes réalisées dans les sargasses n'arrivent pas à terme. Mme Elisa Curot-Lodéon remarque que le même phénomène est observé sur l'îlet Chancel dans les tas de fumier.

Mme Sophie Le Loc'h informe que les agents de la RNN ont été peu présents sur cette mission en raison de contraintes de planning ; toutefois, ils devraient s'impliquer davantage sur le terrain à l'avenir. Elle ajoute que la thématique iguane est systématiquement abordée lors des actions de communication liées à la réserve. M.

Baptiste Angin précise que les prospections ont pu être menées en complément de la mission Capture-Marquage-Recapture (CMR) et bénéficier ainsi des nombreuses personnes présentes, ces prospections sont importantes à maintenir même avec un nombre de personnes plus restreint. M. Fortuné Guiougou précise que Le Gaïac dispose du matériel nécessaire pour le suivi CMR, et que l'association souhaite poursuivre ce travail dans l'avenir.

Les discussions se poursuivent sur la situation de l'Iguane des Petites Antilles (IPA) en Martinique. M. Franck Roncuzzi demande à quelle distance de la côte se trouve l'îlet Chancel, notamment pour connaître les risques d'arrivée d'Ic. M. Michel Bally répond qu'il se situe à environ 400 m. M. Julien Mailles précise qu'on observe au niveau du Robert des individus isolés mais pas de réelle population.

**M. Baptiste Angin** présente l'inventaire nord Martinique réalisé par le PNR Martinique en collaboration avec Ardops Environnement, après appel d'offre de l'ONCFS. M. Guy Van Laere demande à quelle altitude maximale ont été vus les IPA dans le nord Martinique. Mme Elisa Curot-Lodéon répond que des témoignages récents les signalent à plus de 700 m (à proximité du parking de Grande savane). M. Olivier Raynaud ajoute que des iguanes ont déjà été observés à cette altitude. M. David Belfan remarque leur présence au Morne Jacob et M. Baptiste Angin complète qu'il est possible qu'il y ait une population continue. De plus, en Guadeloupe, des iguanes communs ont été observés sur les hauteurs de Matouba. M. Fortuné Guiougou remarque que la situation en Martinique rappelle celle de la Guadeloupe au début du phénomène d'hybridation. Il remarque que l'Ic gagne de plus en plus vers le nord Martinique et qu'il est important d'y faire attention ; pour exemple il n'y a plus un IPA aux Saintes. M. Baptiste Angin remarque qu'il est probable que l'Ic arrive bien avant les premières observations visuelles. M. Franck Roncuzzi rappelle que l'Ic s'est développé de façon exceptionnelle en 15 ans à Saint-Martin et que ses potentialités de colonisation sont très importantes.

- Actions 2 et 3 (Différences génétiques entre les 2 espèces et histoire des peuplements):  
La présentation de ces actions n'appelle pas de commentaires.
- Actions 4 et 5 (Structure des populations et fluctuations d'effectifs des IPA) : Les premiers résultats des CMR sont présentés. M. Jean-Claude Pioche s'interroge sur la surface de l'îlet Chancel. M. Michel Bally répond qu'il fait environ 70 ha (2,5 km sur 900 m environ). M. Jean-Claude Pioche précise que La Désirade représente 12 km sur 2 km de large environ. Mme Elisa Curot-Lodéon fait remarquer que la CMR réalisée sur la pointe Colibri représente seulement un échantillon de la population ; c'est un témoin intéressant de la population de La Désirade, proche du port qui plus est pour repérer une arrivée d'Ic. Cette session de terrain a également permis d'observer des problèmes de prédation par les chiens ainsi que de mortalité via les clôtures et les routes.  
M. Jean-Claude Pioche demande la durée de vie d'un iguane. Mme Elisa Curot-Lodéon répond qu'actuellement la longévité maximale observée dans la nature est de 17 ans, cela est possible grâce aux premiers marquages réalisés par M. Breuil sur l'îlet Chancel. Mais cela reste le cas d'un individu, il n'est pas possible de le généraliser pour déterminer la durée de vie d'un iguane. M. Fortuné Guiougou ajoute qu'il existe un mâle dans le parc de Vallombreuse qui a 17 ans également, toutefois, il s'agit d'un individu captif. Mme Elisa Curot-Lodéon précise qu'il s'agit bien de caractéristiques

individuelles auxquelles viennent s'ajouter les phénomènes climatiques notamment, tels que des sécheresses, pour déterminer des taux de survie.

Olivier Raynaud s'interroge sur la présence de cabris sur l'îlet Chancel, car à Saint-Barthélemy il est observé un impact important sur la végétation et l'érosion des sols. M. Michel Bally répond qu'il n'y a que des moutons sur Chancel. Mme Elisa Curot-Lodéon ajoute que les sites de pontes sont protégés par des clôtures. M. Baptiste Angin remarque que les juvéniles sont retrouvés dans les petits buissons ; aussi, dans le cas où des cabris brouteraient ces arbustes, le système de mimétisme ne serait plus efficace et les juvéniles pourraient être soumis à plus de prédation.

M. Julien Mailles demande comment il est fait la distinction entre un adulte et un sub-adulte ; il peut y avoir une source d'erreur importante si cela se fait sur appréciation visuelle. Mme Elisa Curot-Lodéon répond que cela se détermine par rapport à la taille (museau-cloaque). M. Baptiste Angin complète que la limite de taille a été déterminée par rapport à la plus petite femelle gravide connue.

M. Julien Mailles demande combien d'individus ont été capturés à Terre de Bas. M. Baptiste Angin répond qu'il y a eu 445 individus différents capturés. Les analyses ne sont pas encore finalisées, il est possible que le protocole soit modifié pour améliorer l'échantillonnage. Par la suite, il serait éventuellement possible d'étudier l'influence du facteur humain entre Terre de Bas et Terre de Haut. M. Emmanuel Sutter demande s'il est possible que les iguanes passent entre ces deux îles. M. Baptiste Angin répond que cela est possible mais rare car le courant est fort dans la passe, cela resterait un phénomène anecdotique. M. Fortuné Guiougou rappelle que Le Gaïac avait marqué environ 500 iguanes sur Terre de Haut, cela pourrait être ajouté à l'analyse. Mme Elisa Curot-Lodéon rappelle que l'analyse se fait en deux temps : 1. l'analyse des données issues du protocole standardisé ; 2. l'analyse à l'échelle individuelle avec les études réalisées avant et non standardisées.

- Action 6 (Utilisation de l'habitat) : **M. Baptiste Angin** présente le suivi des juvéniles réalisé sur La Désirade par l'association Le Gaïac après appel d'offre de l'ONCFS. M. Julien Mailles demande s'il a été observé de la prédation par les rats. Il est répondu que pour l'instant non, car il est difficile d'identifier la cause de la mort d'un juvénile lorsqu'un émetteur ou un cadavre est trouvé au sol. M. David Belfan confirme cela sur l'îlet Chancel. Mme Sophie Le Loc'h ajoute qu'il a été réalisé des analyses de contenus stomacaux de rats sur Petite-Terre et que la présence d'iguane a été notée (étude menée par M. Lorvelec). M. Elisa Curot-Lodéon fait remarquer qu'il faut bien différencier les prédateurs des charognards, ce qui semble être le cas du Bernard l'Hermite par exemple.

M. Julien Mailles demande si on retrouve des juvéniles sur les cactus raquettes. M. Curfs répond que parfois cela a été observé, mais la majorité est dans les arbres et se déplace d'arbre en arbre. M. David Belfan et M. Karl Questel ajoute qu'il n'y a rien à manger sur les cactus raquettes.

M. Jean-Claude Pioche demande ce qui est appelé Ti-Baume. Mme Elisa Curot-Lodéon répond qu'il s'agit d'un petit arbuste qui sent fort. M. Rodrigue Doré ajoute qu'il est appelé *Croton* en Martinique (nom de genre). M. Fortuné Guiougou fait remarquer que dans ces arbustes, les juvéniles ont un pouvoir de camouflage très important. M. Hubert Curfs confirme qu'il faut l'avoir vu avant, pour le repérer.

M. Jean-Claude Pioche rappelle que les iguanes se regroupaient sur la réserve au niveau des gadjums (arbre avec de nombreuses petites feuilles aussi appelé Amourette / après recherche, il est probable qu'il s'agisse de *Clerodendron aculeatum* – nom valide *Volkameria aculeata* – aussi connu sous le nom de Thé bord de mer) ; quand ils ont été coupés les iguanes se sont dispersés.

- Action 7 (Paramètres de la reproduction) : Suite à une question de M. Jean-Claude Pioche sur la prédation par les poules, Mme Elisa Curot-Lodéon précise que c'est un petit nombre de poules, toujours les mêmes, qui sont observées sur les sites de ponte à Chancel (prédation des œufs et des juvéniles, dérangement des femelles en ponte).
- Action 8 (Mécanismes d'interactions entre les 2 espèces) : Cette action n'a pas été directement traitée par l'ONCFS car le Parc National de Guadeloupe avait déjà confié une étude à M. Bels. M. Fortuné Guiougou rappelle que M. Bels va rencontrer des problèmes concernant son étude car un collège s'est construit sur la zone choisie.
- Action 9 (Impact des prédateurs introduits) : M. Julien Mailles demande s'il y a des mangoustes sur Chancel. Mme Elisa Curot-Lodéon répond par l'affirmative ; au-delà de quelques témoignages plus anciens, en 2015, 3 ont été vues en mars pendant 1 semaine de CMR, et une a été photographiée en juillet sur un site de ponte. Il serait intéressant de les supprimer avant qu'elles ne s'installent.
- Bilan des actions de l'axe 1 : Au vu des présentations, M. Marcel Rapon se demande si on est les derniers à voir des IPA. Il est répondu que tout dépend des engagements pris par la suite, la menace est connue mais les actions de préservation qui seront mises en place/poursuivies seront décisives.

## **Axe 2 : Préservation des populations – Bilan 2015**

Mme Elisa Curot-Lodéon dresse un bilan des actions 2015 (ainsi que le bilan financier ; ci-joint en annexe) du PNA liées à l'objectif de préservation des populations.

Au fil de la présentation, plusieurs questions et réponses ont permis de mieux comprendre les opérations menées et d'enrichir les réflexions :

- Action 10.1 (Outils réglementaires et contrôle de l'Iguane commun) : M. Nicolas Boulard demande qui peut détruire l'Ic en Martinique. M. Julien Mailles répond que de nombreuses structures sont listées dans l'arrêté préfectoral (ci-joint en annexe). M. Baptiste Angin remarque que si l'Ic n'est pas protégé, il reste toujours la problématique de l'hybride, qui lui est protégé. M. Julien Mailles précise que l'application du règlement européen sera la meilleure solution pour interdire le transport de l'Ic et combler la faille importante qu'il existe aujourd'hui. M. Baptiste Angin fait remarquer qu'actuellement l'IPA est protégé mais il n'y a pas de réglementation concernant le dérangement de l'espèce ou la destruction de son habitat. M. Jean-Claude Pioche s'interroge sur la responsabilité des armateurs dans le transport de l'Ic. Il est répondu qu'il n'y a aucune base légale concernant cette question. M. Fortuné Guiougou remarque que le déclassement de l'Ic a finalement causé plus de tort, puisqu'on peut maintenant le transporter et le détenir sans être inquiété. Il s'interroge sur la possibilité de rendre l'Ic chassable en Grande-Terre (pas d'IPA avec lequel il pourrait être confondu) maintenant qu'il n'est plus protégé. Mme Blandine Guillemot fait remarquer que la liste des espèces chassables est définie par arrêté ministériel.  
M. Jean-Claude Pioche propose d'écrire au préfet pour l'alerter sur cette situation et insister sur la nécessité de limiter les possibilités de transport d'Ic ; cette problématique doit être relayée auprès des institutionnels. M. Fabien Barthelat rappelle

que la gestion des ports est de la responsabilité du Grand Port Maritime de Guadeloupe et du Conseil départemental. Il suggère qu'une sorte de charte visant à limiter les densités d'Ic dans les espaces portuaires et les possibilités pour ces derniers d'embarquer sur les navires puisse constituer une piste de travail intéressante pour limiter les transports non intentionnels d'Ic. Il ajoute qu'une telle charte élargie pourrait également contribuer à limiter les déplacements d'autres exotiques potentiellement envahissantes dans ces points d'entrée sur les territoires. M. Julien Mailles ajoute qu'il y a le problème de perception des habitants sur l'Ic.

M. Nicolas Boulard demande si le principe est de gérer l'Ic ou de l'éradiquer. Il est acquis par les participants que, compte-tenu de la situation, l'Ic peut être détruit et contenu mais pas éradiqué. M. Jean-Claude Nicolas insiste sur la nécessité de tout faire pour l'éradiquer.

M. Franck Roncuzzi demande si l'Ic peut être classé dans les nuisibles. M. Julien Mailles répond que cela dépend de la réglementation chasse, la liste est définie au niveau national. M. Fortuné Guiougou ajoute qu'il est nuisible dans le sens propre du terme, il cause des dommages aux cultures. Il demande s'il y a des exemples de territoires où l'Ic est chassé. Mme Elisa Curot-Lodéon répond que c'est le cas sur Grand Cayman, malgré la présence d'un autre iguane protégé : pour limiter au maximum les erreurs d'identification une communication importante est réalisée pour expliquer les différences entre les 2 espèces (petit spot publicitaire notamment) mais il n'y a pas suffisamment de recul pour statuer sur l'efficacité de cette solution.

M. Franck Roncuzzi informe qu'il existe un gros problème sanitaire (excréments) dans une structure hôtelière de Saint-Barthélemy dont le parc accueille environ 500 iguanes. Cette problématique s'ajoute à celle du Singe vert. D'autre part, il existe côté hollandais une ferme aux iguanes qui relâche des Ic. Madame le Préfet a demandé à la réserve d'agir mais la situation est impossible à solutionner.

M. Baptiste Angin insiste sur la nécessité d'agir rapidement en Martinique où il est possible de tuer l'Ic. La situation sur le Nord Martinique ne doit pas être prise à la légère si l'on ne souhaite pas refaire les mêmes erreurs qu'en Guadeloupe. M. Jean-Claude Nicolas ajoute qu'il est indispensable de changer la vision des gens sur l'Ic et de prendre le temps d'expliquer la situation.

- Action 10.2 (Sauvegarde du pool génétique des derniers IPA) : M. Guy Van Laere remarque l'importance de cette dernière population d'IPA en Basse-Terre et souhaite que de nouveaux projets de translocation soient favorisés pour la sauver. M. Fortuné Guiougou remarque que la translocation sur Kahouanne n'a pas pu se faire en raison du Parc national de Guadeloupe et non de la commune de Deshaies qui n'avait qu'un avis consultatif à émettre. M. Guy Van Laere répond qu'effectivement le conseil d'administration du Parc n'a pas voulu aller à l'encontre de la commune. M. Fortuné Guiougou précise que le Parc était en train de faire signer sa charte et qu'il n'a pas voulu aller contre la commune. M. Nicolas Boulard demande si cet avis était argumenté. M. Guy Van Laere répond qu'il s'agissait plus d'une opposition de la population ; il ajoute que le Parc a prévu un projet de sensibilisation sur la thématique de l'iguane.
- Action 11 (Création de nouvelles populations par translocation) : M. Nicolas Boulard demande à quelle commune est rattaché l'îlet Saint-Aubin. Mme Elisa Curot-Lodéon répond qu'il s'agit de Sainte-Marie. M. Rodrigue Doré ajoute qu'il est composé exclusivement de forêt domaniale du littoral (FDL) et qu'il sera nécessaire de mener une expertise pour voir si toutes les conditions sont réunies pour envisager l'accueil d'iguanes. M. Julien Mailles ajoute qu'il s'agit qu'une première réflexion, il n'y a pas

encore eu de sollicitations officielles sur ce projet. M. David Belfan remarque qu'il y a des rats sur l'îlet Saint-Aubin. M. Rodrigue Doré répond qu'une dératisation peut être envisagée ; il existe une réserve biologique pour la nidification des sternes, aussi si l'îlet s'avère un site favorable à une translocation il faudra étudier la potentialité de combiner les deux enjeux. M. Nicolas Boulard demande pourquoi l'îlet Saint-Aubin a été évoqué. Mme Elisa Curot-Lodéon répond qu'il rassemble plusieurs critères : il est situé du côté Atlantique où les courants peuvent limiter l'arrivée d'Ic, et relativement loin de la côte ; il semble posséder des ressources alimentaires suffisantes. Le seul facteur limitant serait l'existence de sites de pontes potentiels car le sol est rocailleux, toutefois des sites de ponte peuvent être aménagés si besoin. M. Baptiste Angin fait remarquer qu'en Dominique, l'iguane pond au niveau de falaises de graviers où il y a des éboulis, c'est dans ces milieux qu'on trouve la plus grosse zone de ponte. M. David Belfan tient à préciser que l'îlet est complètement recouvert de végétation.

- Action 12 (Programmes de conservation en captivité) : M. Franck Roncuzzi est invité à présenter le projet de la Réserve de Saint-Martin. Il s'agirait de mettre en place pour 2018 un institut de la biodiversité tropicale dans lequel des Iguanes des petites Antilles pourraient être détenus, voire reproduits en captivité. Cela serait une base pour sensibiliser la population locale.  
M. Fortuné Guiougou souhaite qu'il y ait une suite au projet Kahouanne avec notamment de la reproduction en captivité. L'association Le Gaïac dispose déjà d'installations. Il rappelle que la commission des sites lui a refusé le certificat de capacitaire pour la détention d'IPA, alors que le préfet l'avait autorisé par courrier à titre dérogatoire. Il insiste sur la nécessité de faciliter ce type de démarche plutôt que de les empêcher.
- Action 13 (Protection des habitats) : M. Jean-Claude Pioche insiste pour relancer la proposition d'installer des clôtures adaptées à l'iguane pour la protection des jardins à La Désirade. M. Baptiste Angin précise que l'objectif serait de mettre en place une clôture témoin pour montrer l'exemple. Il complète que seule une tôle plate pourrait empêcher l'iguane de pénétrer dans les jardins sans risque pour l'animal. M. Jean-Claude Pioche confirme la possibilité de développer ce projet sur La Désirade. Il ajoute que la commune serait d'accord pour donner des iguanes pour un projet de translocation.
- Bilan des actions de l'axe 2 : M. Emmanuel Sutter remarque qu'il serait intéressant de sécuriser les barges de nourriture qui transitent par la Dominique. Mme Elisa Curot-Lodéon explique qu'il a été développé des bouts d'amarrage anti rat par la marine, cela pourrait être utilisé contre l'Ic également. M. Julien Mailles fait remarquer que depuis qu'il n'y a plus d'actions de régulation sur le Fort Saint-Louis, les iguanes sont faciles à attraper, d'autant que le public leur donne à manger, il serait donc possible de les capturer facilement maintenant.  
M. Fortuné Guiougou demande où en sont les projets de translocation sur Saint-Barthélemy. M. Karl Questel répond que sur l'îlet Fourchu, il s'agissait d'un renforcement de la population, il est désormais observé des zones de pontes sur des secteurs où il avait complètement disparu. Toutefois, il met en garde sur la dispersion d'une bactérie (dermatite) qui se manifeste sur les mâles par des kystes et qui conduit à la mort de l'individu. Il remarque que le même phénomène est observé sur les anolis à Saint-Barthélemy, mais aussi en Martinique et Guadeloupe. M. Baptiste Angin constate que les résultats de translocation sur Saint-Barthélemy sont encourageants, il serait bien d'arriver à trouver un juste milieu entre précipitation et précaution.

### **Axe 3 : Communication – Bilan 2015**

Mme Elisa Curot-Lodéon dresse un bilan des actions 2015 (ainsi que le bilan financier ; ci-joint en annexe) du PNA liées à l'objectif de communication.

Au fil de la présentation, plusieurs questions et réponses ont permis de mieux comprendre les opérations menées et d'enrichir les réflexions :

- Action 14 (Information des différents publics) : Mme Nicole Erdan demande où seront installés les panneaux sur La Désirade et indique la nécessité de bien spécifier l'interdiction de transporter l'Ic de façon plus claire, peut-être par un pictogramme. Mme Elisa Curot-Lodéon, répond que dans un premier temps, le panneau permettant d'informer sur la menace de l'arrivée de l'Ic sera posé sur le port de La Désirade, tandis qu'un autre, informant sur l'importance d'arrêter de nourrir les iguanes, sera situé près du Carbet où les visiteurs de l'île transitent systématiquement, à Baie Mahault. Sur le panneau du Port, il est évoqué la possibilité qu'un pictogramme d'interdiction soit ajouté à côté du schéma d'Ic pour faire rapidement la distinction entre Ic et l'IPA.  
Mme Sophie Le Loc'h ajoute que l'ONF et Titè réalisent des interventions sur la réserve, notamment avec le collège de La Désirade. Le collège Gourdeline de Baie-Mahault a également envoyé des élèves durant 4 jours sur Petite-Terre. Ces animations réalisées dans le cadre de la réserve abordent systématiquement la thématique de l'iguane.  
M. Jean-Claude Pioche précise qu'un lien peut être réalisé entre le site internet Iguane et celui de la mairie de La Désirade
- Action 15 (Dynamique du réseau) : Mme Elisa Curot-Lodéon présente le travail de collaboration avec les îles voisines, notamment via les membres de l'Iguana Specialist Group (ISG). Elle parle notamment d'une chenille parasite sur les Cactus qui se répand dans les Antilles (*Cactoblastis cactorum*). M. Fortuné Guiougou demande si ce parasite peut atteindre les iguanes. Mme Elisa Curot-Lodéon répond que non mais il parasite des plantes (cactus) qui sont source de nourriture de l'iguane dans certaines régions.
- Bilan des actions de l'axe 3 :  
Cette dernière diapositive n'appelle pas de commentaires.

### **Gestion de la fin du PNA, évaluation et actions possibles en 2016**

Pour commencer, Mme Blandine Guillemot annonce l'arrêt de la coordination du PNA par l'ONCFS à la fin du marché passé avec la DEAL Martinique, soit mi-février 2016. Cette décision a été prise récemment par le Directeur général en raison du contexte restreint auquel l'établissement doit faire face (diminution des ETP disponibles, multiplication des subventions et lourdeurs des projets FEDER, demandes des partenaires sur d'autres thématiques notamment). Aussi, l'ONCFS sera toujours un partenaire du PNA IPA mais n'agira plus en tant que coordinateur.



Dans ce contexte, **M. Julien Mailles** présente les perspectives pour la suite. La DEAL Martinique souhaite pouvoir renouveler le PNA ; le ministère a affirmé son soutien pour la réécriture. Ainsi, pour la suite, deux étapes sont à distinguer :

- l'évaluation du PNA : la DEAL Martinique a passé un appel d'offre auquel une seule structure a répondu. Après examen du dossier et renseignement pris, elle paraît satisfaire les exigences du cahier des charges. La notification du marché pourra intervenir dans le courant du mois de décembre. Le travail s'étalera sur 4 mois donc un rendu devrait intervenir d'ici à mi-avril. La présentation de ce travail pourra donner lieu à un COPIL élargi.

- la réécriture du PNA : pour ce travail, la DEAL souhaite pouvoir trouver une structure qui connaisse déjà bien la thématique. Un appel d'offre sera lancé prochainement. Le travail pourrait commencer dans le courant du mois de janvier et durer 6 mois pour s'achever dans le courant de l'été. Le document passera ensuite en CNPN pour validation et allouer les fonds pour la mise en œuvre des actions.

M. Julien Mailles souhaite que le COPIL puisse se prononcer sur les actions importantes à poursuivre et développer en 2016 pour assurer une continuité. Il invite ainsi les participants à s'exprimer.

M. Baptiste Angin remarque qu'il est important de pouvoir définir un cadre de financement, des outils adaptés et une coordination adéquate. M. David Belfan ajoute que les associations peuvent continuer à réaliser des suivis de terrain s'il existe une structure de coordination ; la LPO avait proposé à l'association Le Carouge de monter un Life. M. Fortuné Guiougou rappelle qu'il est important de rester dans le cadre du PNA avec les axes définis ; un gros effort a été porté sur la connaissance jusqu'à maintenant ; il s'agit de développer à l'avenir les actions de préservation.

M. David Belfan constate qu'il y a probablement un problème de régénération sur l'îlet Chancel et qu'il serait bien de mettre en place quelque chose. Il est répondu que cela devrait plutôt être proposé dans le prochain PNA, l'objectif n'étant pas de commencer de nouvelles actions en 2016 mais de maintenir celles prioritaires.

M. Guy Van Laere fait remarquer qu'au vu des présentations le suivi des populations par CMR semble nécessaire à maintenir. M. Sophie Le Loc'h ajoute que concernant la RNN de Petite-Terre, cette action est prévue au plan de gestion et qu'elle pourrait être réalisée cette année, de même que des actions de sensibilisation. M. Jean-Claude Pioche s'inquiète de l'arrêt de la coordination par l'ONCFS et souhaite qu'il y ait une continuité du service public. M. David Belfan précise que Le Carouge peut être porteur ou co-porteur de la CMR sur Chancel.

M. Fortuné Guiougou rappelle que les associations ne peuvent pas réaliser d'actions en 2016 sur leurs fonds propres, aussi il demande quels sont les financeurs possibles en Martinique et Guadeloupe et quelles actions peuvent être menées sur la réglementation. M. Julien Mailles précise que le CNPN et le ministère ont déjà été alertés sur la nécessité d'adapter la réglementation pour prendre en compte cette problématique. Pour les aspects budgétaires, la DEAL Martinique n'a pas encore de visibilité sur 2016 mais des financements ont été demandés au Ministère pour pouvoir poursuivre les actions. M. Nicolas Boulard ajoute qu'il est important de faire la démarche de remonter l'information, il suggère aux associations de faire porter cette problématique par une tête de réseau type LPO ou FNE.

M. Julien Mailles souhaite que le COPIL puisse définir des actions prioritaires en 2016 pour guider les demandes de subvention. Sur proposition de l'ONCFS et après discussions, les actions à maintenir en 2016 sont à minima :

- axe 1. Amélioration des connaissances : CMR sur La Désirade, Petite-Terre et Chancel.
- axe 2. Préservation des populations : Veille sur l'Ic par les agents présents sur le terrain (agents des réserves, PNR Martinique, et gardes du littoral notamment).

- axe 3. Communication : animations sur la base des programmes et supports existants (animations RNN Désirade, Programme Ti-forestié de l'ONF, jeux pédagogiques développés avec le Carbet des Sciences, outils de communication de l'association Le Gaïac...)

Mme Nicole Erdan propose de mettre en place une formation pour les pompiers afin qu'il sache qui contacter ; elle insiste sur la nécessité d'avoir une démarche participative et collaborative.

Mme Elisa Curot-Lodéon fait remarquer qu'une bonne dynamique d'animations en Martinique a été amorcée cette année avec le Carbet des sciences, Karisko et Le Carouge, ce serait important de les maintenir.

M. Fortuné Guiougou propose d'envoyer les demandes de subvention pour la mise en place d'actions à la DEAL Guadeloupe.

M. Jean-Claude Pioche tient enfin à remercier l'ONCFS pour le travail réalisé et regrette son choix d'arrêter la coordination. Mme Blandine Guillemot précise que cela n'a pas été une décision facile pour l'établissement, mais dans un contexte aussi restreint il était nécessaire pour l'ONCFS de faire des choix. M. Fortuné Guiougou tient également à souligner que Le Gaïac a toujours très bien travaillé avec l'ONCFS qui a su faciliter la mise en place des actions et assurer une présence sur le terrain, ce qui est rare pour une institution. Mme. Elisa Curot-Lodéon remercie l'implication de l'ensemble des partenaires et se réjouit d'avoir pu travailler avec chacun.

**M. Emmanuel Sutter** conclut cette journée en étant satisfait d'avoir découvert les différents domaines d'actions du PNA. Il insiste sur la poursuite des actions durant l'année 2016 et la nécessité d'un PNA inter îles. A ce titre, il est nécessaire de retrouver une structure présente sur les deux régions, regroupant toutes les compétences demandées. Il félicite les associations sans qui la mise en œuvre de toutes les actions présentées ne serait pas possible. Il remercie l'ONCFS et tous les personnels qui ont travaillé sur le PNA, en particulier Mme Elisa Curot-Lodéon. Il tient à ce que l'ensemble des structures impliquées puissent apporter leur appui et leur avis dans les actions à venir. L'objectif est de pouvoir réécrire le PNA avec de nouvelles idées et pistes d'actions. Enfin, il remercie tous les participants pour leur présence et leur souhaite un bon retour ; il lève la séance.

Les présentations mentionnées dans ce compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet du réseau iguane des petites Antilles dans l'espace membres.

<http://www.iguanes-antilles.org>